Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20261021-2026_21_OCT_20-DE

VILLE DE Saint-Brieuc

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 octobre 2026 à 18 h 15

Nombre de membres

En exercice : 43

Présents : 36

Ayant donné procuration : 7

Absent : 0

Votants : 43

Date de convocation
15 octobre 2026

Le 21 octobre 2026 à 18 h 15, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en présentiel à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Victor BONNOT, Maire. La séance a été retransmise en direct sur le site internet de la Ville de Saint-Brieuc. Elle est disponible en différé sur ce même site.

Membres présents
Victor BONNOT, Marc PICQUETTE, Catherine LEMAITRE, Boris GUILLOU, Isabelle IMBERT, Lucile MOGLIA, Bernard CROGUENNEC, Jennifer LE DU, Adil BOUKLATA, Françoise AMOSSÉ-MEVEL, Jean-Charles MINIER, Marina ANDRÉ, Joëlle CONIN, René SAVIDAN, Laurent LUTSE, Marie-Chantal NACIRI, Marie-Hélène REIGNIER, Pascal CONNEN, Laurence COINTOT, Gwennaël TANO, Jérôme GABOREL, Saïd BENDARRAZ, Jean-Christophe LE GOT, Caroline DANIEL, Maxime DUMOULIN, Emma POEDRAS, Didier LE BUHAN, Blandine CLAESSENS, Stéphane FAVRAIS, Stéphane L'HER, Hervé GUIHARD, Aline LE BOËDEC, Nadia DRUILLENNEC, Thibaut LE HINGRAT, Henri ALLOY, Pierre-Yves THOMAS.

Absents excusés ayant donné pouvoir
Raphaël LE MÉHAUTÉ pouvoir à Marie-Chantal NACIRI
Annie MILIN pouvoir à Marina ANDRÉ
Alain ATLAN pouvoir à Bernard CROGUENNEC
Stéphanie BILLON pouvoir à Lucile MOGLIA
Charlotte GIANNOLI pouvoir à Emma POEDRAS
Jules ROOS pouvoir à Maxime DUMOULIN
Cigdem AKTAS pouvoir à Nadia DRUILLENNEC

Secrétaire de séance
Jennifer LE DU

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20261021-2026_21_OCT_20-DE

VILLE DE Saint-Brieuc	**République Française** **Séance du 21 octobre 2026** **Rapporteur : M. CROGUENNEC**

Conseil municipal

Délibération

20 - Enedis - Conventions de servitudes - Rue Pierre de Coubertin

Exposé des motifs

Par délibération n° 29 du 15 décembre 2025, le Conseil municipal a décidé de la démolition / reconstruction du pont de Petit Pré, situé près du camping du Domaine de la Vallée. Il a été convenu qu'une adaptation de l'éclairage public s'avérait nécessaire.

ENEDIS, concessionnaire pour le service public de la distribution d'énergie électrique, intervient sur le territoire de Saint-Brieuc pour la création de nouveaux réseaux et l'entretien des réseaux existants.

A ce titre, il est proposé d'autoriser le concessionnaire à :

Secteur Saint-Brieuc	Parcelles concernées (Annexes 2,3 et 5)	Travaux à effectuer
Rue Pierre de Coubertin	AD 44 AD 45	Établir à demeure trois supports pour conducteurs aériens d'électricité à l'extérieur des murs ou façades donnant sur la voie publique ou les toits des bâtiments. Pour les supports, les dimensions approximatives au sol (fondations comprises) sont respectivement : support n° 1 : 150 cm x 85 cm support n° 2 : 150 cm x 85 cm support n° 3 : 150 cm x 85 cm Faire passer les conducteurs aériens d'électricité au-dessus desdites parcelles désignées sur une longueur totale d'environ cinquante-huit mètres.
Rue Pierre de Coubertin	AD 45	Établir à demeure dans une bande de trois mètres de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ soixante deux mètres ainsi que ses accessoires. Établir si besoin des bornes de repérage. Poser sur socle un ou plusieurs coffret(s) et / ou ses accessoires.

Ces conventions seront sans indemnités, mais le concessionnaire ENEDIS prendra à sa charge les formalités de publication au service de la publicité foncière, ce qui permettra de porter à la connaissance des tiers le tracé des réseaux.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2241-1 et suivants ;

Vu le code de l'énergie et notamment les articles L. 323-3 et L. 323-4 ;

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20261021-2026_21_OCT_20-DE

Vu les avis du Pôle d'évaluation domaniale en date du 18 août 2026 ;

Vu l'avis de la Commission Permanente ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE ENEDIS à effectuer les travaux suivants :

Secteur Saint-Brieuc	Parcelles concernées (Annexes 2,3 et 5)	Travaux à effectuer
Rue Pierre de Coubertin	AD 44 AD 45	Établir à demeure trois supports pour conducteurs aériens d'électricité à l'extérieur des murs ou façades donnant sur la voie publique ou les toits des bâtiments. Pour les supports, les dimensions approximatives au sol (fondations comprises) sont respectivement : support n° 1 : 150 cm x 85 cm support n° 2 : 150 cm x 85 cm support n° 3 : 150 cm x 85 cm Faire passer les conducteurs aériens d'électricité au-dessus desdites parcelles désignées sur une longueur totale d'environ cinquante-huit mètres.
Rue Pierre de Coubertin	AD 45	Établir à demeure dans une bande de trois mètres de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ soixante deux mètres ainsi que ses accessoires. Établir si besoin des bornes de repérage. Poser sur socle un ou plusieurs coffret(s) et / ou ses accessoires.

DIT que ces occupations sont consenties à titre gratuit sous réserve de la prise en charge du concessionnaire des formalités de publication au service de la publicité foncière.

APPROUVE les termes des conventions de servitude à conclure avec ENEDIS (annexes 1 et 4).

INVITE Monsieur le Maire à signer lesdites conventions ci-annexées et tous les actes afférents.

Présents : 36	Pouvoirss : 7	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

Le Maire	La secrétaire de séance
M. Victor BONNOT	Mme Jennifer LE DU

MAIRIE de St-BRIEUC (Côtes d'Armor)